



Lettre

@ Secteur Retraites

<mailto:Philippe.pihet@force-ouvriere.fr>

Le 17 décembre 2015 – N°98

- ▶ Les cotisations de retraite de base à compter du 1^{er} janvier 2016
- ▶ Veuves de guerre : la CNAV précises les plafonds de ressources au 1^{er} janvier 2015
- ▶ Accord du 30 octobre 2015 : l'Agirc-Arrco assure le SAV

Décès de Gérard Dossetto

Notre camarade Gérard Dossetto, secrétaire général de l'union départementale FO des Bouches du Rhône et membre de la Commission exécutive confédérale, est décédé brutalement dans la nuit du 11 décembre. Tous, nous le connaissions pour son militantisme, son expérience, sa gentillesse, ses convictions, sa sagesse, sa détermination. Jean Claude Mailly, Secrétaire général de FO, s'est rendu à ses obsèques à Marseille le mardi 15 décembre, accompagné d'une délégation du bureau confédéral.

Dans son discours, il a salué le grand homme, le grand militant de la classe ouvrière, républicain et humaniste : « *Chère Danièle, Monsieur Jean Claude Gaudin, Maire de Marseille, Monsieur Christian Estrosi, futur Président de la région, Madame Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental, Mesdames, Messieurs, Mes chers camarades. Permettez-moi de m'adresser devant vous à Gérard Dossetto. Gérard, tu vas nous manquer. Tu nous quittes brutalement alors que tu avais encore plein de projets pour ton organisation syndicale, pour ta ville de Marseille et au-delà. Nous en discussions encore il y a quelques jours à Paris. Tu étais de ceux, trop rares, à qui l'on pouvait demander conseil parce qu'on avait confiance et qu'on savait pouvoir s'appuyer sur ta sagesse, ton expérience et tes convictions. Tu étais fidèle en amitié, fidèle à ton syndicat, fidèle à ta ville de Marseille que tu chérissais et que tu n'oubliais jamais, y compris dans tes interventions au niveau national. Tu as su, avec tes camarades, porter haut les couleurs de Force Ouvrière dans cette ville, dans les Bouches-du-Rhône et au plan national. Sans renier jamais tes amitiés, tu as su à tout moment préserver la liberté de comportement et l'indépendance du syndicat auxquelles tu étais profondément attaché. Tu agissais en fonction de ce qui te semblait bon pour le syndicat, bon pour les salariés, bon pour ta ville. Tu avais l'art, sans jamais t'énerver, de surmonter et régler les tensions en discutant avec chacun et en trouvant toujours le compromis nécessaire. Toutes et tous te respectaient parce que, tout en étant déterminé, tout en disant ce que tu pensais, tout en te comportant comme il le fallait, par l'action comme par la négociation, tu savais qu'il fallait toujours trouver une issue positive et aller de l'avant. En fait, tu étais respecté pour ce que tu étais. Au plan national, tes interventions étaient toujours attendues et écoutées, y compris parfois, tes silences. Ton humour, avec l'accent, était apprécié. Tu étais un grand homme, un grand militant de la classe ouvrière, républicain et humaniste. Tu étais ce que l'on peut appeler un pilier de Force Ouvrière. Tes talents, tu les as exercés également dans la protection sociale collective et ses institutions où, là aussi, tu manqueras pour tes engagements, tes convictions, ta détermination et ta diplomatie. Pour moi, tu étais plus qu'un camarade ; c'est encore un ami et un grand frère que je perds aujourd'hui. Je pouvais compter sur toi comme tu pouvais compter sur moi. A cet instant, je pense plus particulièrement à tes proches, à Danièle ton épouse et à ton fils dont tu étais fier. Et je suis sûr d'une chose : les empreintes que tu as laissées ne s'effaceront jamais. Salut Gérard, salut l'ami, salut le camarade. »*

Suite à la commission administrative de l'union départementale des Bouches-du-Rhône, il a été procédé à un renouvellement des instances. Le nouveau secrétaire général en remplacement de Gérard Dossetto est Franck Bergamini.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
Secteur Retraite - Prévoyance sociale - U.C.R.

141 avenue du Maine – 75014 PARIS ☎ 01 40 52 84 32 - 📠 01 40 52 84 33

Retraite de base

► Les cotisations de retraite de base à compter du 1^{er} janvier 2016

Le décret du 17 décembre 2014 a prévu le relèvement sur plusieurs années des taux de cotisations d'assurance vieillesse des salariés du secteur privé et des fonctionnaires. Au 1^{er} janvier 2016, les taux des cotisations pour les salariés du régime général sont les suivants :

Régime général	Sur la part des rémunérations dans la limite du plafond		Sur la totalité de la rémunération	
	Employeur	Salarié	Employeur	Salarié
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016	8,55 %	6,90 %	1,85 %	0,35 %

Le taux de la cotisation retraite à la charge des fonctionnaires s'élève à 9,94 % au 1^{er} janvier 2016. Le taux de la contribution employeur à la CNRACL est porté à 30,60 % à la même date. Les hausses de cotisations des assurés du régime général se poursuivront jusqu'en 2017 ; celles des fonctionnaires se poursuivront jusqu'en 2020.

↳ Décret N°2014-1531 du 17 décembre 2014 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029920824&categorieLien=id>

► Veuves de guerre : la CNAV précise les plafonds de ressources au 1^{er} janvier 2015

L'arrêté du 14 octobre 2015 a fixé la valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité, attribuée au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, à 14 euros à compter du 1^{er} janvier 2015. Il s'ensuit que :

- le montant de la pension de veuve de soldat au taux spécial est porté à 9 548,00 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- les différents plafonds de ressources opposables aux veuves de guerre sont modifiés au 1^{er} janvier 2015.

↳ Circulaire CNAV N° 2015-61 du 8 décembre 2015 :

http://www.legislation.cnaf.fr/Documents/circulaire_cnaf_2015_61_08122015.pdf

Retraite complémentaire

► Accord du 30 octobre 2015 : l'Agirc-Arrco assure le SAV

L'Agirc-Arrco a créé un simulateur pour aider les futurs retraités à choisir le moment de leur départ à la retraite. Destiné essentiellement aux personnes âgées de 55 ans et plus ayant reçu leur estimation indicative globale, il permet de simuler le montant de ses droits à retraite complémentaire en fonction de différents âges de départ. Il intègre les nouvelles majorations et minorations prévues par l'accord du 30 octobre 2015. En septembre 2016, un simulateur incluant l'ensemble des droits des 34 régimes de retraite obligatoires permettra de calculer automatiquement sa retraite complète et d'estimer le montant de sa future retraite. Une version intermédiaire sera expérimentée dès le printemps 2016.

↳ Le simulateur de droits Agirc-Arrco

<http://calcullette-retraite.agirc-arrco.fr/AACalculletteV1/index.html>

Le 26 novembre 2015, François-Xavier Selleret, Pierre Chaperon et Cécile Vokléber répondaient aux questions des internautes lors d'un tchat sur la date de départ à la retraite, l'impact de l'accord du 30 octobre sur les retraites actuelles et les carrières longues, les coefficients de solidarité,

↳ Retrouvez l'intégralité des questions posées sur le site web :

<http://www.agirc-arrco.fr/espace-presse/actualite/#c22888>



Prochain numéro de la Lettre @ le 14 janvier 2016

Le secteur Retraites vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

**Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
Secteur Retraite - Prévoyance sociale - U.C.R.**

141 avenue du Maine – 75014 PARIS ☎ 01 40 52 84 32 - 📠 01 40 52 84 33